

## **Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA des CPE de l'académie de Lille du Mercredi 14 janvier 2015**

A l'aube de ce nouveau mandat paritaire, il nous paraît indispensable de formuler un certain nombre de constats, et d'évoquer plusieurs enjeux pour notre profession dans les années à venir.

Tout d'abord, nous souhaitons revenir sur les élections professionnelles qui viennent de se terminer. Outre le résultat, qui a déjà été maintes fois commenté, nous nous devons de noter le taux de participation, qui malgré une forte hausse par rapport à 2011, reste particulièrement faible (56,46% cette année contre 80% à l'époque des « votes papier »). Fort de ce constat, le SNES-FSU dénonce le fonctionnement du scrutin, et en particulier le principe du vote électronique.

La démocratie sociale ne doit pas être traitée autrement que la démocratie politique. L'éducation nationale est la seule administration où le vote électronique était en vigueur, c'est aussi la seule où le taux de participation est aussi bas. Outre la procédure complexe et décourageante, la défiance des collègues par rapport à la confidentialité du vote électronique ainsi que l'absence de campagne d'affichage dans les établissements au profit d'une campagne virtuelle, de nombreux dysfonctionnements ont été relevés comme par exemple la communication des identifiants par téléphone ou la méconnaissance des Numen par les AED. C'est pourquoi le SNES-FSU revendique un retour au vote papier au sein des établissements afin de retrouver des taux de participation élevés, indispensables pour garantir la légitimité des instances paritaires.

Par ailleurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier l'avancement d'échelon, qui est à ce jour, avec le passage à la hors classe, le seul moyen de voir son salaire progresser. Nous saluons le nouveau ratio de 7% d'accès à la hors-classe et l'alignement de l'ISOE, qui constituent une première avancée ; mais nous continuons à revendiquer l'accès à l'Agrégation pour la catégorie des CPE.

Le pouvoir politique doit aujourd'hui comprendre qu'il ne peut pas exiger une Fonction Publique de qualité, à même de remplir ses missions, et ne pas adapter la rémunération de ses agents à ces exigences alors que la corrélation entre salaire des personnels et « performance » de l'école a été de nombreuses fois établie.

La question salariale et la faible participation aux élections professionnelles sont d'ailleurs deux symptômes d'un même mal : celui d'une profonde crise de nos professions. Le sentiment de déclassement vécu aujourd'hui par de nombreux collègues n'a jamais été aussi visible dans les établissements, alors que le gouvernement continue de qualifier les dépenses sociales et la rémunération des fonctionnaires de « charges » que la nation doit supporter. En plus de donner une piètre image de nos fonctions, cela dénote un manque de reconnaissance criant. Comment ensuite s'étonner du manque de candidats aux concours de l'Éducation Nationale ?

C'est d'ailleurs pour obtenir des avancées sur les conditions de travail et les salaires que le SNES-FSU appelle tous les collègues à faire grève et se mobiliser le mardi 3 février.

D'autre part, nous revendiquons toujours :

- Le dégel et un rattrapage du point d'indice, pour que les collègues arrêtent de voir leur pouvoir d'achat diminuer au fil des années.  
Cette mesure semble d'autant plus indispensable lorsque nous voyons que les recteurs se sont vus affubler d'un « rattrapage » de 10000 euros pour Noël, ce qui porte leur prime à 37140 euros : un an de salaire pour un CPE hors-classe...
- Un retour à l'échelon 3 pour le début de carrière, ce qui semble être le minimum pour des

cadres A titulaires d'un master.

- Un avancement d'échelon au même rythme pour tous, ce dont disposent déjà de nombreux autres corps de la Fonction Publique comme les chefs d'établissement ou les IPR, ce qui ne semble pas remettre en cause leur engagement professionnel.
- Une double notation, au même titre que les enseignants, avec une note pédagogique attribuée par des inspecteurs issus du corps des CPE. Cela permettrait en effet que la notation ne soit plus soumise aux aléas des relations entre chefs d'établissement et CPE.
- Un strict respect des 35h hebdomadaires.
- L'augmentation du nombre de postes de CPE, afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, et que chaque collègue n'ait pas à suivre plus de 250 élèves.

Enfin, il est impossible pour nous de ne pas évoquer les récents événements qui ont entaché ce début d'année, et qui nous aurons tous marqué pour très longtemps.

Nous avons constaté, dans nos établissements, la difficulté de gérer les différentes réactions de nos élèves à cette actualité dramatique. Et il nous semble indispensable, dans ce contexte de tensions extrêmes, de réaffirmer **l'importance de notre rôle éducatif**. Percevoir le ressenti des élèves, prendre le temps de les écouter, de leur expliquer les pièges dans lesquels ils pourraient tomber, désamorcer tous les amalgames et continuer de prôner la tolérance dans le respect du principe de laïcité, telles sont aujourd'hui nos priorités faire de nos élèves des citoyens éclairés et prêts à s'insérer dans la société.

Nous tenons également à remercier les services du rectorat, qui nous ont permis d'accéder rapidement aux documents nécessaires à la préparation de cette commission.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU.

*Yucef NAOUA, Cédric HOUACINE, Ludivine DEBACQ,  
Benjamin LEOPOLDI, Magali COMMES, Florian BROUT,  
Maeva BISMUTH et Romain POIRET.*